

CANTON DE GENÈVE mut 43/1958

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 4 chemins de . la commune de Plan-les-Ouates.

du 14 février 1958

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Oustes, en séance du 29 novembre 1957, proposant au Conseil d'Etat d'approuver quatre nouvelles dénominations de chemins ;

vu le préavis (averable du service des Archives d'Etat, en date du é février 1956;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931.

## ARRETE :

Il est donné le nom de :

- 1. Chemin Vandel, au nouveau chemin sans issue débouchant our la route du Camp "ce nom rappelle les seigneurs de Saconnez d'Arve au lôème siècle".
- 2. Chemin de Vers, su nouveau chemin aliant du susdit chemin Vandel à la route de Saint-Julien "lieu-dit de Plan-les-Quates".
- 3. Chemin des Vuattes, au nouveau chemin reliant la route du Camp au chemin de Vers in nom des Vuattes vient d'une forme ancienne du nom de Plan-les-Onates".
- 4. Chemin de la Milice, au nouveau chemin reliant le chemin de Vers à la route du Camp pour continuer sans issue "ce nom rappelle le service militaire accompli dans la plaine de Plan-les-Quates."

Ces nouvelles décominations entrent immédiatement en vigueur.

专章率

Communiqué à :

Travaum 6 ex. Sautier 1 ex. Archives 1 ex.



Certifié conforme Le chancelier d'Etat :

f. Combol